

Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 12

Date de la Convocation : 04/06/20

Date d'affichage : 04/06/20

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal
Séance du 11 juin 2020

L'an deux mille vingt et le onze juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animation, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline, WEBER Corinne, Mrs CONTASSOT Pierre-Olivier, GABILLET François, GONNARD Pierre, POLONIA Joseph, TEPPE Sébastien et VARLET Geoffroy.

Étaient excusés : Mme TOURNIER Nathalie ayant donné procuration à M. TEPPE Sébastien, Mme PAYET Béatrice ayant donné procuration à M. BOYER Dominique et M. DREYFUS Éric.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M. Geoffroy VARLET a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 29/05/2020
- Compte rendu des réunions : Commission Communales
Communauté de Communes
- Membres de la Commission Communales des Impôts Directs,
- Taux d'imposition,
- Vote du budget primitif 2020
 - Du budget principal
 - Du budget photovoltaïque
- FSL – Fonds de solidarité logement,
- Proposition logement communal,
- Questions diverses.

* Approbation du Conseil Municipal du 29/05/2020

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 29 mai 2020 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

* Compte-rendu de réunions

Communauté de Communes :

Conseil Communautaire : Monsieur Dominique BOYER présente à l'ensemble du Conseil Municipal le conseil communautaire qui a eu lieu le 3 juin 2020 à SAINT-JEAN-SUR-VEYLE dont l'ordre du jour est le suivant :

- Election du Président
- Détermination du nombre de Vice-Président
- Election des Vice-Présidents
- Détermination du nombre de membres du Bureau Communautaire
- Election des membres du Bureau Communautaire
- Indemnités du Président et des Vice-Présidents

Commissions communales :

Conseil d'école : M. Le Maire présente le dernier conseil d'école qui a eu lieu le 5 mai 2020 et dont l'ordre du jour est le suivant :

- Présentation du protocole sanitaire
- Présentation des capacités d'accueil définies avec les municipalités pour chaque classe,
- Présentation des retours des familles relatifs au souhait de remettre ou pas leur enfant à l'école au mois de mai,
- Pause méridienne : quelles propositions seront faites aux familles ? Où ? Qui prend en charge les élèves présents ?
- Péricolaire : Quelle capacité d'accueil ? Quelle proposition prend la municipalité de Cruzilles ?

Commission voirie :

- M. Joseph POLONIA a pu s'entretenir avec un technicien des Routes départementales, La route de Cormoranche sera très rapidement remise en état.
- Route de Pont de Veyle : La chaussée étant abimée, le technicien des Routes Départementales a pris immédiatement le problème en charge.
- Salle polyvalente : Deux arbres se situant vers la salle polyvalente vont être coupés, ces arbres gênent la vision des caméras ainsi que les traiteurs devant se rendre aux différentes cérémonies.
- Assainissement : un problème a été détecté route de Cormoranche concernant les évacuations des eaux usées. Un rendez-vous est à prendre avec les habitants.
- Routes communales : De l'enrobé a froid a été mis en place pour combler les trous des routes de la Commune.
- Ancien lavoir : Un curage a été proposé pour remettre au propre le lavoir.

Comité de quartiers : Mmes WEBER Corinne, DUFRESNE Anna-Maria et BIGOT Agnès ont distribué des appels à candidature pour solliciter les habitants de la commune afin de devenir représentants de quartiers.

Route de Lagnat : la vitesse étant excessive sur cette route communale, des contrôles de gendarmerie seront effectués de façon aléatoire.

Commission projet : Actuellement une seule adresse mail est consacrée à la mairie. Plusieurs adresses seront donc attribuées aux adjoints afin de traiter les différentes demandes rapidement. Le site internet est en cours d'élaboration.

Un questionnaire sera distribué prochainement dans les boites aux lettres concernant les attentes des habitants.

Un flyer des règles de bons voisinages est en cours d'élaboration en indiquant tous les points importants et les règles à respecter dans la Commune.

Commission affaires scolaires : la garderie a réouvert le 4 juin en respectant les consignes de sécurité. Les employés de la garderie souhaitent disposer d'un budget afin de renouveler les jeux de la garderie. Des devis sont en cours auprès de plusieurs fournisseurs pour l'installation d'un rideau occultant à la garderie. Celui-ci sera effectif pour la rentrée de septembre 2020.

A partir de la rentrée de septembre, les enfants de l'école de Cruzilles-Lès-Mépillat pourront se rendre à la bibliothèque une fois par mois pour réaliser des ateliers proposés par les bénévoles.

La bibliothèque sera ouverte tous les samedis de 9h30 à 12h00 et ce jusqu'à fin août.

Les enfants qui mangent à la cantine se rendent à la salle des fêtes accompagnés des employées communales pour pouvoir respecter les distanciations dues au Covid.

Les maitresses ont proposé de mettre en place un planning pour la rénovation annuelle des salles de classe.

Le photocopieur de l'école sera changé pour la rentrée 2020 – 2021. Les maitresses pourront maintenant faire des photocopies noir et blanc et couleurs avec une limite de 3000 pour les couleurs et 9000 pour les noirs et blancs.

Commission fleurissement : cette année, le fleurissement se fera :

- Au monument aux morts
- Devant l'entrée de la mairie
- A la salle polyvalente
- A la salle des fêtes
- Devant l'école

Des massifs à thèmes se feront sur le côté de la mairie et au croisement du cimetière.

Comité Communale d'Action Sociale (CCAS) : une réunion a eu lieu le 11 juin 2020 à la salle d'animation et dont l'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du Compte administratif 2019
- Approbation du Compte de gestion 2019
- Affectation du résultat 2019
- Vote du budget

La date de la prochaine réunion est le 23 juin 2020 à 18h00.

* Membres de la Commission communales des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civiques, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 26 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

Membres titulaires :

- MARMIER Karine
- MERMOUD Jérôme
- LONGEPIERRE Yves
- MILLON Yves
- LAMBERET Gilbert
- ROLLIER Alain
- RUFFINO Norbert
- BOSCH Claude
- MOREL Christine
- GREFFET Bernard
- LAURENT Joëlle
- BERNY Josiane

Membres suppléants :

- MONNET Patrice
- SCHIAVINI Pascal
- PEDOUX Mireille
- BERNARDOT Emmanuel
- AUBERTIN Gilles
- GOYON Gilles
- DUC Marie-France
- PERRAUD Jean-Paul
- DURAND Martine
- CHASSIBOUD Johan
- GUILLON Jean-François
- DUROUX Gilles

* Taux d'imposition 2020

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer pour l'année 2020 sur la reconduction ou la revalorisation des taux d'imposition qui avaient été votés en 2020 et ce à savoir ;

- taxe d'habitation à 12,19 %,
- taxe foncière bâti à 13.68 %,
- taxe foncière non bâti à 40.02 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ;

➤ **DECIDE**, pour l'année 2020, de reconduire les taux d'imposition actuels et ce à savoir :

- taxe foncière bâti à 13.68 %,
- taxe foncière non bâti à 40.02 %.

* Budget principal - Approbation du Budget Primitif 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,
- Le projet du Budget Primitif 2020 – Budget Principal,
- L'état de la Dette,
- L'état des subventions et des participations,

Considérant :

Le Conseil Municipal est invité à adopter le Budget Primitif 2020 – Budget Principal dont l'équilibre s'établit comme suit :

Le Budget Primitif 2020 – Budget Principal s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 527 490.00 €
- Section d'investissement : 475 034.67 €

Après en avoir délibéré avec 13 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2020 – Budget Principal.

« Une conseillère s'abstient de voter pour non-élaboration du budget avec l'ensemble du Conseil Municipal. Monsieur le Maire rappelle que le budget a été élaboré avec le trésorier et présenté deux fois en réunion à l'ensemble du conseil municipal. »

* Budget Photovoltaïque - Approbation du Budget Primitif 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,
- Vu le projet du Budget Primitif 2020 – Budget Photovoltaïque,
- L'état de la Dette,
- L'état des subventions et des participations,

Considérant :

Le Conseil Municipal est invité à adopter le Budget Primitif 2020 – Budget Photovoltaïque dont l'équilibre s'établit comme suit :

Le Budget Primitif 2020 – Budget Photovoltaïque s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 24 000.00 €
- Section d'investissement : 14 558.37 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2020 – Budget Photovoltaïque.

* FSL - Fonds de solidarité pour le logement

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de reconduction de la participation au Fond Solidarité Logement de la commune au Conseil Général pour l'année 2020 et ce à savoir 0,30 € par habitant. Il précise que la population légale de Cruzilles-Lès-Mépillat au 1^{er} janvier 2020 est de 868 habitants.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de reconduire la participation de la commune au FSL et ce à hauteur de 0,30 € par habitant pour l'année 2020,
- **Donne** tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

* Proposition logement communal

Une demande est faite au Conseil municipal afin de mettre à disposition un logement situé dans l'école. Ce logement nécessite des travaux de rénovation. Le conseil est contre à l'unanimité de louer cet appartement.

Monsieur le Maire se met en relation avec la personne pour que celle-ci puisse déposer un dossier de logement auprès des organismes sociaux.

* Questions diverses

Représentant MARPA : Anna-Maria DUFRESNE sera représentante pour la commune concernant le MARPA de Pont de Veyle Grièges.

Projet éolien : Un point sur le projet éolien a été fait suite à la réunion en visioconférence avec la CNR. Monsieur le Maire a demandé confirmation par écrit sur les points suivants :

- Le projet éolien dans notre commune est suspendu par CNR
- Le projet d'installation du mât de mesure est suspendu par CNR
- La décision de poursuivre ou d'abandonner le projet éolien appartient au conseil municipal
- CNR ne s'opposera pas à la décision du Conseil Municipal de poursuivre ou d'abandonner le projet
- Si le projet est abandonné, aucune pénalité ni aucun dédommagement ne seront réclamés par CNR à la municipalité
- Etude sur la biodiversité
- Etude récente sur l'impact du prix immobilier après implantation d'éoliennes

La réponse de la CNR étant :

- Le projet éolien dans votre commune est suspendu par CNR à ce jour : les études environnementales (les seules à être initiées, depuis décembre 2019) ont été interrompues ;
- L'installation d'un mât de mesure de vent, initialement prévu au printemps 2020 est suspendue par CNR ;
- La décision de poursuivre ou d'abandonner le projet éolien appartient au conseil municipal ;
- CNR ne s'opposera pas à la décision du conseil municipal de poursuivre ou d'abandonner le projet ;
- Si le projet est abandonné, aucune pénalité ni aucun dédommagement ne seront réclamés par CNR à la municipalité.

Monsieur le Maire souhaite consulter l'ensemble des citoyens par enquête publique, puis une éventuelle concertation publique, afin de connaître tous les avis avant d'engager le conseil municipal à décider de l'avenir du projet.

Matériel informatique : Les ordinateurs portables de la Mairie ont été installés fin de semaine 24.

City stade : Les caméras sont installées et opérationnelles.

Point d'Apport Volontaire : le **SMIDON** va procéder à la mise en place de colonnes neuves métalliques sur les PAV. Les mouvements débuteront à compter de lundi prochain 15 juin et s'étaleront sur une durée de 2 semaines environ.

Chats errants : Monsieur MEURE Laurent a proposé au conseil municipal de s'occuper des chats errants de la Commune.

Le prochain conseil aura lieu le lundi 20 juillet à 20h00 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

Fait à CRUZILLES-LES-MÉPILLAT,

